

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement non collectif



Année 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>

Table des matières

1. C	ARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1.	Presentation du territoire desservi	2
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	2
2. TA	ARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	3
2.1.	Modalites de tarification	3
2.2.		
3. IN	NDICATEURS DE PERFORMANCE	4
3.1.	Taux de conformite des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	4
4. FI	INANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	5
4.1.	Montants financiers des travaux realises	5
4.2.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'US	SAGER
ET LE	ES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	5
5. TA	ABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DE GRECHEZ
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liée au service

☑ Contrôle des installations	☑ Traitement des matières de vidan	iges
☑ Entretien des installations	☑ Réhabilitation des installations	☑ Réalisation des installations

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Lanneplaà, Laà-Mondrans, Loubieng, Orthez, Ozenx-Montestrucq, Saint-Boès, Salles-Mongiscard

•	Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non
•	Existence d'un zonage	☑ Oui, date d'approbation :	D Non
>	Existence d'un règlement de service	☑ Oui, date d'approbation :	□ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **4 838 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 13 469.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **35,92** % au 31/12/2022. (37,84 % au 31/12/2021).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022	
$A - \acute{E}$	A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	
$\mathbf{B} - \mathbf{\acute{E}}$	B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui	
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui	
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 140 (140 en 2021).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023		
Compétences obligatoires				
Tarif du contrôle des installations neuves	300€	300 €		
Tarif du contrôle des installations existantes en	250 €	250 €		
Tarifs des autres prestations aux abonnés (contrôles pour vente)	210 €	210 €		
Compétences facultatives				
Vidanges, entretien fosse 1,5 m³ et bac à graisse	182 €	195 €		
Vidanges, entretien fosse 3 m³ et bac à graisse	201 €	219 €		
Etude de sol pour la réalisation d'une installation (PC)	396€	396 €		
Etude de sol dans le cadre d'une réhabilitation	397 €	397 €		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 11/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 adoptant le bordereau des prix des études de sol.
- ➤ Délibération du 07/02/2022 effective à compter du 01/03/2022 adoptant le bordereau des prix des opérations d'entretien.
- ➤ Délibération du 05/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs des compétences obligatoires.

2.2. Recettes

	Exercice 2021	Exercice 2022
Facturation du service obligatoire (contrôles de bon fonctionnement, de conception et Diagnostic vente)	106 187,56 €	100 860,73 €
Facturation du service facultatif (Vidanges)	12 391,00 €	11 570,35 €
Autres prestations auprès des abonnés (Études de conception)	6 889,00 €	6 020,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0 €	0 €

3.Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

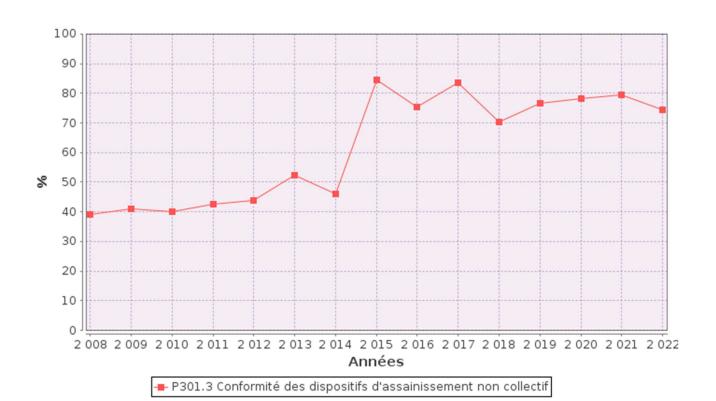
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u> : cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées pugées conformes ou ayant fait tou présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement tou d'installations contrôlées depuis la création du service tou de risques avérés de pollution de l'environnement tou d'installations contrôlées depuis la création du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	132	154
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 228	2 321
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 637	1 576
Taux de conformité en %	79,4	74,5



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
D301.0	Estimation de la population desservie	4 791	4 838
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	140	140
P301.3	Taux de conformité de dispositif d'Assainissement Non Collectif	79,40 %	74,50 %